

COMMISSION SECURITE ENVIRONNEMENT

Réunion du 24 septembre 2015

PROCES VERBAL

Présents: MM. BAUVIN, Plant Manager, YARA - CLAERBOUT, riverain – DEGAND, riverain - DEMAREZ, Echevine, Ville de Saint-Ghislain – DRAMAIX, SOS Hautrage et Environs – ERGOT, Division du Contrôle des Risques Chimiques - FINET, I.D.E.A - GLAUDE, Province de Hainaut – HABRAN, Gestionnaire de projets, I.D.E.A. - HUBENS, Les Trous Verts - HUBERT, Erachem Comilog S.A. – LELEUX, Service Aménagement du Territoire, Ville de Saint-Ghislain – MERTENS, Zone de Secours Hainaut Centre - POTTIEZ, SOS Hautrage et Environs – STEVENART, YARA - STUEZ, riverain – VOËT, SHANKS - WILMART, Les Trous Verts

Excusés: MM. BATAN-LAPEYRE, Directeur général – WOS - BENJELLOUN, D.R.I.G.M. - BERTONI, riveraine - DERARD, EULOCO - FAUTSCH, ERACHEM COMILOG S.A. - GEORGE, riverain - GREGOIRE, HAINAUT TANKING - LELOUX, SOS Hautrage et Environs - PRIMOSIG, D.P.A. - RIFAUT, ADVACHEM - SOUDANT, WOS - VANDERSCHUEREN, POLYOL BELGIUM – WIZLA, Bureau de Sécurité Civile - Province de Hainaut

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 18 juin 2015

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, Messieurs BAUVIN, RIFAUT et SOUDANT ont apporté quelques modifications. Elles ont été intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

2. Présentation de SHANKS

SHANKS a préparé un document de présentation qui est remis aux participants. Il sera joint au procès verbal pour les personnes qui n'assistaient pas à la réunion.

Pour le point 3 de la note relatif à leur offre de services, Monsieur VOËT précise que pour la production de combustibles, c'est à partir de déchets banals qui sont broyés et ensuite envoyés en cimenteries. Pour ce qui est de la gestion du bois, il signale qu'on fabrique des pellets.

Monsieur HUBENS voudrait savoir si SHANKS récolte de l'asbeste ciment.

Monsieur VOËT précise qu'ils acceptent ces déchets mais ils doivent être en en big bag fermés. On ne les traite pas ici. Ils sont ensuite envoyés en C.E.T., dans la région de CHARLEROI, chez un concurrent qui peut les accepter.

Monsieur POTTIEZ demande quels sont les déchets dangereux qui sont acceptés.

Monsieur VOËT signale qu'ils sont traités par regroupement, cela peut aller de l'eau de Javel à l'acide. Après regroupement, ils sont évacués vers des centres agréés. Il y a entre 7 500 et 8 000 tonnes par an. Ils ne restent pas longtemps sur le site. La rotation est rapide, de 8 à 15 jours. Cela peut être plus long pour les plus petites quantités.

Les déchets hospitaliers sont collectés et envoyés à l'incinérateur de THUMAIDE. Ils sont incinérés dans le même four que les autres déchets mais par une chaîne séparée. Il n'y a aucune manipulation.

Monsieur DEGAND a constaté qu'il y avait beaucoup de volatiles.

Monsieur VOËT précise qu'il y a quelques mouettes à cause de déchets organiques.

3. Nuisances: bruit – odeurs: compte rendu des sous-groupes

Monsieur SOUDANT ne pouvait assister à la réunion mais il a fait parvenir le compte rendu de la réunion du sous-groupe odeur qui s'est tenue le mardi 22 septembre 2015. Il y avait Madame PHILIPPE et Monsieur WILMART. Madame VANDEN DRIES et Monsieur DEGAND étaient excusés

Lors de la réunion, Madame PHILIPPE a signalé qu'elle et Monsieur POTTIEZ avaient senti au niveau de la route de Wallonie une nuisance olfactive provenant de la société WOS. Par contre ils n'ont rien remarqué au niveau des villages d'HAUTRAGE, SIRAUTL et VILLEROT.

Madame PHILIPPE a confirmé que cet évènement concordait avec l'entretien de l'unité cracking qui avait été annoncé au préalable par Monsieur SOUDANT. Elle a souligné la nette amélioration au niveau de la problématique odeur et Monsieur WILMART n'avait pas recensé de nuisance.

Monsieur SOUDANT signale qu'il avait contacté Monsieur DEGAND avant la réunion et qu'il n'avait pas mentionné de faits particuliers.

Lors de la réunion du sous-groupe, Monsieur SOUDANT a signalé qu'il y avait eu deux évènements depuis la dernière réunion. Un riverain a contacté la centrale de garde ERACHEM le 7 juillet concernant une nuisance olfactive de courte durée (inférieure à 90 minutes). Le deuxième fait est la visite des pompiers concernant une odeur de gaz le 9 septembre. Lors de ces deux évènements l'unité cracking était en entretien. Lors de la réunion, Monsieur SOUDANT a expliqué la mesure principale qui va être mise en application.

Messieurs WILMART et DEGAND confirment ce qui est dit.

Monsieur POTTIEZ voudrait savoir quelle est cette mesure qui va être mise en application.

Monsieur WILMART signale que pour la prochaine fois lorsqu'on fera l'entretien de l'unité de cracking, il y aura un camion pour aspirer.

Monsieur SOUDANT pourra donner plus d'explications lors de la prochaine réunion.

Madame HUBERT précise qu'il y a eu 3 plaintes sur la période au poste de garde. Une le 26 juillet venant de la rue du Marquis à VILLEROT vers 15h15 pour des sifflements depuis midi.

Monsieur BAUVIN signale que cela s'était produit lors d'une mise en chauffe d'une ligne vapeur avant la mise en service. La personne a été rappelée immédiatement pour explications. C'est une opération de moins d'une heure qui est effectuée 3 ou 4 fois par an et qui avait déjà fait l'objet d'un appel de riverain il y a environ un an lorsqu'elle avait été effectuée vers 05h00 du matin. Depuis, on s'efforce de ne faire cette opération qu'en journée mais dans ce cas, la personne étant dans son jardin, le bruit était perceptible

Il y a eu une plainte pour odeurs le 7 juillet dont Monsieur SOUDANT a parlé.

Il y a parfois un problème de communication. Ici, le garde ayant réceptionné l'appel ne connaissait pas bien la procédure de transfert d'appel, c'était un nouveau. On informe le personnel mais ce n'est pas toujours correctement compris. Sinon, en général, les rapports sont communiqués par les gardes dès enregistrement des plaintes odeur vers ERACHEM, WOS ou YARA en fonction de la qualification de l'odeur par le plaignant.

Il y a également eu un appel du D.P.C. le 10 septembre début d'après-midi. C'était un appel via le service de garde du S.P.W. provenant d'un médecin généraliste ayant reçu en consultation plusieurs personnes qui se plaignaient d'irritation des yeux et de la gorge. Le message reçu était cependant incomplet, la seule information situait le problème sur HAUTRAGE. Il ne précisait pas si ce phénomène était localisé ou généralisé, ni depuis quand il avait été détecté, ni s'il perdurait encore lors de l'appel. Le D.P.C. s'est rendu sur place vers 15h30 jusque 16h40 et n'a constaté aucune odeur. Il n'y avait pas d'incident sur le site, ni de plainte du personnel ou des industriels voisins.

Monsieur POTTIEZ pense que lors du problème avec W.O.S. les odeurs étaient vraiment prenantes.

Madame HUBERT précise que le sous-groupe bruit ne s'est pas réuni.

Monsieur STUEZ trouve qu'il faudrait fixer une date.

La prochaine réunion du sous-groupe est fixée un peu avant la prochaine réunion de la Commission. Ce sera le lundi 30 novembre à 15h30 chez ERACHEM.

Monsieur POTTIEZ signale qu'il y a eu un autre épisode bruit.

Il s'agissait du problème à la centrale électrique T.G.V. à BAUDOUR.

Monsieur DRAMAIX demande s'il n'est pas possible de voir quelle est l'intervention de cette centrale dans les épisodes bruit du zoning.

Madame FINET ajoute que la question s'est souvent posée car on entend parfois du bruit alors que rien ne fonctionne chez YARA et ERACHEM.

Monsieur POTTIEZ pense qu'il serait intéressant d'avoir une étude de bruit comme cela a déjà été fait dans d'autres régions. On avait sollicité la Région wallonne à ce sujet, il faudrait peut-être insister.

Monsieur STUEZ ajoute qu'il faudra aussi écrire au Ministre pour signaler qu'on n'a pas de réponse du D.P.C. à la demande de venir faire une présentation des mesures de bruit qui sont réalisées.

Monsieur DEGAND rappelle qu'on avait demandé aux industriels de faire un tableau avec les arrêts et les redémarrages.

Monsieur BAUVIN signale qu'il informe par mail les membres de la Commission dont il a l'adresse électronique lorsqu'il y a un arrêt.

Monsieur DEGAND insiste un tableau avec les périodes d'arrêts de chaque industriel permettrait sans doute d'éliminer certaines possibilités. Il avait également demandé qu'on fasse une mesure quand beaucoup d'industriels étaient à l'arrêt.

Madame HUBERT rappelle que cela a été fait. On a mesuré pendant 2 semaines avec les arrêts progressifs de chaque unité.

Monsieur POTTIEZ pense que si on écrit au Ministre pour lui demander une étude bruit, on pourrait en profiter pour lui demander aussi une station de mesures pour les émissions atmosphériques.

En regardant les procès verbaux des réunions précédentes, Madame GLAUDE a vu que cette demande avait déjà été évoquée lors de la réunion du 19 juin 2014 et que Monsieur PRIMOSIG avait répondu que: "la question a été posée à l'Agence wallonne Air Climat qui a dit que le réseau de mesures était suffisamment dense en Région wallonne. Globalement la qualité de l'air est suffisamment surveillée. Quant à déplacer une station, l'Agence n'y est pas favorable pour ne pas perdre l'historique."

Monsieur STUEZ espère que si on fait des mesures de bruit, ce sera autre chose que ce qui a été fait jusqu'à présent et que les mesures ne seront plus faites derrière les maisons. Il revient sur une note faite par Monsieur SOUDANT avec tous les renseignements qu'il faut transmettre à la personne qui réceptionne l'appel mais on n'a pas connaissance de ces renseignements.

4. Suivi des points n'ayant pas reçus de réponse en réunion

Ce point a été mis pour mémoire mais il n'y rien de spécial à signaler.

5. Dernières nouvelles du zoning: projets, incidents, avenir des entreprises

Madame HUBERT remet la note habituelle (en annexe pour les personnes qui n'assistaient pas à la réunion).

Pour ADVACHEM, voir la note.

Pour DOW - POLYOL, voir la note.

Pour ERACHEM COMILOG, Madame HUBERT précise que l'arrêt annuel, c'était en juillet – août. Pour le renouvellement du permis, on attend le retour du D.P.A. Pour la réhabilitation, on va revégétaliser. Le chantier devrait être terminé au plus tard pour mars de l'année prochaine.

Pour SHANKS, Monsieur VOËT précise que la panne, c'était en septembre. En ce qui concerne la plainte environnementale d'ERACHEM, il y a une erreur de date, c'est le 19 septembre et non le 19 octobre que la réunion a eu lieu.

Pour WOS, voir la note.

Pour YARA, Monsieur BAUVIN signale que lors de l'arrêt de l'une des trois unités de production d'acide nitrique, on va procéder à la révision de l'ensemble des machines tournantes composant la ligne de compression (Turbines, compresseurs, réducteurs).

Madame DEMAREZ voudrait être informée lorsqu'un arrêt est programmé.

Monsieur BAUVIN précise que normalement l'arrêt est prévu du 12 octobre au 5 novembre.

Monsieur POTTIEZ pense que ce serait mieux de redémarrer de jour.

6. Divers

Madame GLAUDE signale qu'il y aura une présentation des mesures prises en cas d'accident lors d'une prochaine réunion, soit à la réunion de décembre si POLYOL n'est pas en mesure de faire la présentation de ses activités, soit à la réunion de mars si POLYOL fait sa présentation en décembre.

Madame DEMAREZ demande que lorsqu'on fera cette présentation, on invite la police.

Suite à la nouvelle organisation des zones d'intervention, Monsieur MERTENS précise qu'à l'avenir, s'il y a des questions particulières qui concernent les pompiers, il viendra donner l'information, mais il ne compte pas assister à toutes les réunions.

Monsieur POTTIEZ demande si on peut faire le point sur la réforme des services incendie.

Monsieur MERTENS signale qu'on est passé en zone d'intervention depuis le 1^{er} janvier 2015. Pour ce qui nous concerne, nous sommes la Zone de Secours Hainaut Centre. Maintenant, c'est le service qui est le plus rapide qu'on envoie. Plus que les distances, il faut voir le personnel en caserne. Les pompiers professionnels sont plus rapides car pour les pompiers volontaires, il faut ajouter le temps pour rejoindre la caserne.

Madame DEMAREZ précise que la Ville ne gère plus le personnel des pompiers.

Madame GLAUDE propose que lorsqu'on fera la présentation des mesures prises en cas d'accident, on fasse un point sur la nouvelle organisation des zones d'intervention.

En réponse à un mail de Madame GLAUDE, POLYOL a confirmé sa présentation lors de la réunion de décembre. L'aspect sécurité sera donc abordé lors de la première réunion de l'année en mars 2016.